

*Initiatives ministérielles*

n'est contre Canso et Burgeo. C'est tellement faux. J'ai soutenu que si on donne les navires à Canso et à Burgeo, ces localités pourront s'en sortir parce que les bateaux y débarqueront le poisson. J'ai soutenu que si on donnait aux pêcheurs l'argent nécessaire pour annuler leurs dettes et s'équiper pour pêcher les espèces sous-exploitées, nous pourrions tous pêcher. Qu'on donne le même montant en garanties et en prêts aux usines que vous donnez dans cette affaire et elles pourront elles aussi pêcher, traiter le poisson, le mettre en marché et conserver les emplois au Canada au lieu de les exporter.

Mon collègue a déclaré ce matin que nous ne pêchions pas dans les eaux des autres pays. Depuis 1977 et la déclaration de la zone économique des 200 milles, nous sommes les seuls à ne pas exploiter pleinement une ressource qui est à nos portes, et ce, malgré le fait que des milliers de personnes soient sans emploi dans les provinces atlantiques. Nous ne donnons pas de contrats à ces chômeurs; nous les donnons à deux ou trois personnes. Nous les donnons aux grandes compagnies comme les Produits de la mer National Itée ou Seafreez. Je ne crois pas que nous les donnions aux gens de Canso ou de Burgeo, car si c'était le cas, nous le ferions pour tout le monde. On ne peut pas changer les règles du jeu en donnant du poisson gratuitement à certains et en obligeant les autres à aller l'acheter.

Tout ce que je peux croire, c'est que ce gouvernement penche d'un seul côté, qu'il fait ce qui lui plaît et qu'il se désintéresse du reste du Canada. Le gouvernement se fiche des petites gens. Il se fiche d'une pêche côtière qui a fourni des emplois et du travail à bon nombre d'habitants de la côte est. Voilà un exemple de ce type de mesure législative.

Nous avons demandé à ce que des études biologiques sérieuses soient effectuées. Le gouvernement a refusé. Nous l'avons demandé et nous avons présenté des plans au gouvernement. Je ne parle pas de la morue du Nord. Je parle d'un sujet en rapport avec le sud de la Nouvelle-Écosse.

Nous avons demandé qu'au lieu d'exercer des compressions et d'avoir un seul mot dans son vocabulaire, «capacité», en fait il est question de capacité excédentaire dans le rapport Haché, le gouvernement entende toutes les autres personnes sérieuses qui s'intéressent aux pêches pour savoir ce qu'elles auraient pu faire pour régler le problème. Mais non, il a procédé à sa manière

qui consiste à dire que c'est à prendre ou à laisser. C'est maintenant un refrain bien connu au Canada. C'est à prendre ou à laisser.

Nous en avons vu un exemple la semaine dernière, quand le gouvernement a nommé huit nouveaux sénateurs parce qu'il refusait de jouer selon les règles du jeu parlementaire. C'est à prendre ou à laisser.

Monsieur le Président, je sais que mon temps de parole s'achève. Je répète que j'ai simplement voulu m'opposer à une déclaration du ministre. Je conteste son explication de la hausse de la peine maximale pour ces infractions de 5 000 \$ à 100 000 \$ sur déclaration sommaire de culpabilité et à 500 000 \$ par mise en accusation. Il parle de hausse radicale. Ceux qui enfrennent la Loi sur les pêches, qui compromettent l'avenir des pêcheurs de l'Atlantique et du Pacifique, privent de leur gagne-pain non seulement les générations futures mais plutôt des milliers de pêcheurs. Le ministre dit que ceux qui détruisent le futur gagne-pain des enfants de l'Atlantique qui pourraient devenir pêcheurs, et il y en aura, seront punis. Ceux-là dont il parle sont les milliers de pêcheurs côtiers.

Il faudrait que le projet de loi prévoie des sanctions beaucoup plus sévères contre les pêcheurs hauturiers dont les entreprises sont beaucoup plus considérables et contre les grandes flottes étrangères et les navires-usines congélateurs. Pourquoi le ministre réserve-t-il le même sort aux pêcheurs côtiers qu'aux étrangers qui dépassent les limites et aux pêcheurs hauturiers qui ne les dépassent pas? Je pense qu'une seule société écopera, et certaines sont subventionnées par le gouvernement.

Les Américains qui pêchent des milliers de tonnes de poisson en trop au banc George sont à l'abri de poursuites en justice. L'accord ne vaut rien tant qu'il n'est pas sanctionné par le gouvernement américain, ce qui nécessite l'assentiment des États de la côte est. C'est une mauvaise mesure qui défavorise la pêche côtière, sans raison valable à mon avis, soit de vouloir préserver les stocks et les reconstituer. Si le ministre voulait seulement écouter, je lui dirais qu'il existe de nombreuses autres façons de préserver et de reconstituer nos réserves de poisson à l'intention des pêcheurs des provinces de l'Atlantique qui pratiquent la pêche côtière sans pour autant présenter de projet de loi—je n'en ai pas contre l'idée d'augmenter les peines dans le cas des infractions véritables—qui ne fait pas de distinction entre ceux qui